



Sous la présidence de M. Michel LOM, Maire

Présents : Michel LOM, Françoise BRAUN, Michel LINGER, Mélanie FISCHER, Cornelia ROTT, Richard HAESSIG, Lydie LUTZ, Jean-Marc STOLTZ, Jean-Michel CORNEILLE, Pia CLAUSS, Chantal HUMMEL, Vincent FRISON, Dominique SCHMITTHEISLER, David GIROLT, Marlyse STAUB (arrivée à 20h50).

Absents excusés : Etienne BRUNCK (absent excusé donne pouvoir à Mélanie FISCHER), Francis WOEHL (absent excusé donne pouvoir à Françoise BRAUN), Bruno ROTT, Marie-Paule JOREL.

Nombre de conseillers élus : 19 En fonction : 19 Présents : 15

OBJET : 5. AFFAIRES ADMINISTRATIVE – RESSOURCES HUMAINES
5.2 RENOUELEMENT DES ELUS MEMBRES DE LA COMMISSION ELECTORALE

La dernière campagne de composition des commissions de contrôle des listes électorales ayant eu lieu en 2020 à l'issue des élections municipales, il doit être procédé en 2023 à une nouvelle composition conformément à l'article R7 du Code Electoral.

Ses membres sont nommés pour une durée de 3 ans et après chaque renouvellement intégral du Conseil Municipal.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, dans lesquelles plusieurs listes ont obtenu des sièges au Conseil Municipal lors de son dernier renouvellement intégral, la commission est composée de 5 conseillers municipaux désignés dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal. Si deux listes ont obtenu des sièges : 3 conseillers seront issus de la liste majoritaire, deux conseillers seront issus de la liste d'opposition. Le Maire, les Maires-délégués, les adjoints au Maire titulaires de délégations et les conseillers titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales ne peuvent être désignés.

Il est proposé de désigner, pour la liste majoritaire :

MEMBRE	Madame / Monsieur	Prénom	Nom
Conseiller municipal n° 1	M.	Richard	HAESSIG
Conseiller municipal n° 2	Mme	Lydie	LUTZ
Conseiller municipal n° 3	M.	Jean-Marc	STOLTZ

Dans la liste d'opposition :

MEMBRE	Madame / Monsieur	Prénom	Nom
Conseiller municipal n° 4	M.	Bruno	ROTT
Conseiller municipal n° 5	Mme	Marlyse	STAUB

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce point.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** des informations données,
- **DESIGNE** les membres suivants :

pour la liste majoritaire :

MEMBRE	Madame / Monsieur	Prénom	Nom
Conseiller municipal n° 1	M.	Richard	HAESSIG
Conseiller municipal n° 2	Mme	Lydie	LUTZ
Conseiller municipal n° 3	M.	Jean-Marc	STOLTZ

Pour la liste d'opposition :

MEMBRE	Madame / Monsieur	Prénom	Nom
Conseiller municipal n° 4	M.	Bruno	ROTT
Conseiller municipal n° 5	Mme	Marlyse	STAUB

- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
Le Maire
Michel LOM



La secrétaire de séance
Dominique SCHMITTHEISLER



Délibération rendue exécutoire
Vu la réception en Sous-Préfecture
Vu la publication

10 NOV. 2023

10 NOV. 2023

10 NOV. 2023

